

renduë à la Chambre. Le Nonce de Braclaw n'y reparut point. On fit ce jour-là, ainsi que le lendemain, des députations pour le chercher, & l'exhorter à revenir dans la Chambre, mais inutilement. Il étoit parti le 24. au matin, après avoir laissé au Greffe de la Chancellerie de *Grodno*, une Déclaration par laquelle il protestoit contre tout ce qui seroit agité dans la Diète. Ce fut le 26. qu'elle se sépara, comme on le voit, avec aussi peu de succès qu'en ont eu celles qui l'ont précédée depuis la tenuë de la Diète de pacification. Le Maréchal prit ce jour-là congé de l'assemblée par un discours, dans lequel il exprima le désir sincère qu'il avoit eu de servir sa Patrie, & le déplaisir que lui causoit cette séparation infructueuse. Il finit par ces mots : *Laiſſons au Tribunal de Dieu le jugement de celui ou de ceux qui viennent de causer un préjudice si manifeste à l'intérêt public & à la prospérité de l'Etat. La juste colère du Ciel ne peut qu'éclater sur eux & sur leur postérité la plus reculée.*

Le Roi ayant jugé ensuite de cette séparation, que sa présence n'étoit plus nécessaire à *Grodno*, Sa Maj. en est partie, & le 29. elle étoit déjà de retour à *Varsovie* avec la Reine & les deux Princes qui l'avoient accompagnée dans le voyage de *Lithuanie*. L'unique ressource qui reste après la séparation infructueuse des Diètes générales, étant de convoquer un *Sénatus-Consilium*, afin d'y pourvoir aux objets les plus pressans, la tenuë de ce Conseil a commencé d'avoir lieu; on pourra en dire quelque chose un autre mois. Mais le malheur qui résulte de la séparation de celle qui vient d'être tenuë, c'est que les abus se multiplient dans le Royaume; que les sujets en